

Compte rendu SUCCINCT
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Romain ROUAULT, Maire.

La Séance a été publique.

Étaient présents :

M. Romain ROUAULT, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Grégoire BAILLEUX, Mme Marinette CORNE, Mme Christine GUYON, Mme Valérie CHENEAU, M. Jérôme NEVEU, Mme Nicole ARTH, M. Dominique HUETZ,
Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

M. SOLET Daniel donne pouvoir à M. BLANGY Thierry
M. HOYAU Jérôme donne pouvoir à Mme ARTH Nicole

Absents excusés :

M. Jean-Sébastien HALLAIN, Mme Caroline GICQUEL, Mme Corinne LECOMTE

Convocation du 14 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Votants : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance :

- ☞ Choix du Maître d'œuvre pour la dépollution extérieure de la friche SAMREV
- ☞ Travaux de voirie rue de la Mairie.

Ces 2 points sont acceptés à l'unanimité.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Mars 2023
- 3 Tableau des commissions communales
- 4 Ouverture de postes : Filière Animation
- 5 Choix du bureau d'études pour les études thermiques des bâtiments
- 6 Choix du Maître d'œuvre pour la dépollution extérieure de la friche SAMREV
- 7 Travaux de voirie rue de la Mairie
- 8 Informations diverses et Tour de table

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. HUETZ Dominique est désigné Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 28 Mars 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Mars 2023 est adopté à la majorité (11 pour; 1 abstention)

3 – TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération n° 23-04.01 du 20 Avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

☞ **VOTE** la nouvelle composition de la Commission Vie Publique.

4 – OUVERTURE DE POSTES : FILIERE ANIMATION

Monsieur le Maire propose d'ouvrir 2 postes au grade d'ANIMATEUR (catégorie B), à compter du 1^{er} Juillet 2023.

Le 1^{er} poste concerne le Café Culturel.

Le 2^{ème} poste concerne les services périscolaires.

Délibération n° 23-04.02 du 20 Avril 2023

Création d'un emploi permanent : ANIMATEUR à temps non complet (18 h 30 annualisé)

Voté à l'unanimité

Délibération n° 23-04.03 du 20 Avril 2023

Création d'un emploi permanent : ANIMATEUR à temps non complet (9 h 30 annualisé)

Voté à l'unanimité

5 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LES ETUDES THERMIQUES DES BATIMENTS

Délibération n° 23-04.04 du 20 Avril 2023

Une étude thermique doit être réalisée sur le bâtiment de la garderie de l'école, afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux d'isolation.

Lors de la commission travaux du 20 Avril 2023, les membres ont étudié les 3 devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

☛ **RETENIR** la proposition du bureau d'études DELAGE ET COULIOU

☛ **AUTORISER** le Maire à signer le devis correspondant.

6. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA DEPOLLUTION EXTERIEURE DE LA FRICHE SAMREV

6 sociétés ont participé à la visite du site. 2 offres ont été déposées.

Les approches sont différentes entre les 2 sociétés.

Délibération n° 23-04.05 du 20 Avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (11 pour ; 1 abstention)

☛ **RETIENT** la proposition du maître d'œuvre ANTEAGROUP.

☛ **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

7. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA MAIRIE

Délibération n° 23-04.06 du 20 Avril 2023

Dans la continuité des travaux qui sont réalisés dans la Rue de la Mairie, nous avons possibilité de compléter la réfection de cette rue (enrobés de voirie et trottoirs) jusque dans le carrefour vers la Grande Rue.

Lors de la commission travaux du 20 avril 2023, les membres ont étudiés les 2 devis reçus.

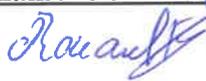
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

☛ **RETIENT** la proposition de la société COLAS.

☛ **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,
Romain ROUAULT



Le Secrétaire de séance,
Dominique HUETZ

